COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

nº16

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHLIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

P. MIS mandant a pour mandataire JP, ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M, MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER

E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD EXCUSES (2):
M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR: Madame Corine FARINEAU

<u>OBJET</u> : Organisation du 29ème Raid Aventure - Conventions de partenariat et attribution de subventions

La 29ème édition du « Raid aventure » se déroulera du 15 au 20 avril 2019. Organisée par la commune, cette animation associe l'éducation et le sport tout en préservant l'aspect loisirs. Conçue pour l'aventure, elle permet aux jeunes de 13 à 20 ans d'avoir accès à une semaine à sensations. Valoriser la culture de l'effort et le dépassement de soi, renforcer l'entraide et la solidarité, sont les principaux objectifs visés.

Pour cette 29ème édition, la compétition débutera le jeudi 18 avril de 21h00 à 23h00 par une course d'orientation nocturne en milieu urbain pour se terminer les vendredi et samedi 19 et 20 avril 2019 de 8h00 à 18h00.

La commune disposant de peu d'agents détenteurs de compétences et de qualifications spécifiques pour animer et encadrer les ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportif), il lui est nécessaire de s'associer à des partenaires extérieurs :

- Le spéléo-club châtelleraudais assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour les ateliers tyrolienne et descente en rappel. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1.900 €.
- L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires met des membres du club en renfort pour l'encadrement de l'atelier parcours sportif naturel et pour l'organisation du plan des secours sur la course d'orientation. La commune fournit à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 550 €.
- Le club alpin français met des membres qualifiés du club en renfort sur l'activité parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure à ces

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°16

page 2/2

personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 550 €.

- La Région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense du Sud Ouest apportent une aide technique en accordant le concours d'un militaire de l'escadron de gendarmerie mobile de Châtellerault, pour le parcours sportif naturel. La commune procure à l'encadrement les repas. La participation de l'Escadron de Gendarmerie mobile est consentie à titre gratuit.
- L'entreprise MDM (SAS) est disposée à fournir à titre gracieux certains des moyens logistiques correspondants. Ce partenariat portera sur le prêt à titre gratuit d'un micro tracteur du vendredi 11 au lundi 22 avril 2019 inclus. Il s'agit d'un micro tracteur d'occasion, de la marque KUBOTA B1-14, diesel d'une valeur de 5.500€ TTC.

Pour la participation au Raid Aventure, un droit d'inscription est demandé aux participants. Ce droit d'inscription est de 18 € par personne soit 72 € par équipe.

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la délibération n°46 du conseil municipal du 15 décembre 2015, relative aux tarifs d'inscription,

CONSIDERANT l'intérêt local du Raid Aventure,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le spéléo-club châtelleraudais, l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires, le club alpin français, la Région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense du Sud Ouest, la entreprise MDM (SAS) et toute pièce relative à ce dossier.
- attribue une subvention de 1 900 € au spéléo club châtelleraudais,
- attribue une subvention de 550 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- attribue une subvention de 550 € au club alpin français,
- fixe le droit d'inscription à 18 € par personne soit 72 € par équipe.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 2 4 DEC 2018

1 5 -

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER